

bérations, condamnés à se donner la discipline au réfectoire pendant l'espace d'un Miserere et enfermés au couvent de Saint-Chamond (1).

Une répression aussi impitoyable, qui devenait injuste pour être trop rigoureuse, causa une profonde affliction ; elle paraissait plutôt le fait d'un tempérament violent et porté aux excès qu'elle n'était conseillée par la ferme volonté de mettre un terme à d'insignifiants abus. Le Père Du Bourg, qui était alors provincial, homme sage, plein de mérite et de prudence, en fut le plus profondément contristé. Il retint cependant ses plaintes et attendit en silence une plus équitable appréciation de sa conduite et de son gouvernement.

Mais quels ne furent pas sa surprise et son désappointement lorsque, à l'Assemblée générale de Barcelone, réunie pour donner un successeur au Père Bachelier, ce religieux, contre le droit et les coutumes en vigueur, fut de nouveau proposé aux suffrages des capitulants. Jamais, un supérieur, général sortant de charge, n'avait été réélu et bien que Simon Bachelier, après la mort de son prédécesseur, eût été investi de cette dignité par bref pontifical et non par les suffrages de l'Ordre, la situation n'était pas modifiée et on ne pouvait le nommer une seconde fois. En présence de l'évêque qui présidait la cérémonie de l'élection, le provincial lyonnais au nom de vingt-trois de ses collègues, parmi lesquels se trouvaient les autres provinciaux de France, ceux d'Ecosse, d'Allemagne, de la Lombardie, protesta que le Père Bachelier n'était pas éligible et que ce choix, s'il avait lieu, était frappé d'avance de nullité. On procéda néanmoins au vote et le

---

(4) Idem. — Lettre du P. Simon Bachelier aux religieux de la Province de Lyon. — Ordonnance du même. 28 juillet 1627